



### Qu'est-ce que l'abus envers les aînés?

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée. » (Organisation mondiale de la Santé, 2002, dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015, ministère de la Famille et des Aînés du Québec)

### Saviez-vous que n'importe qui peut être victime d'abus?

Souvent, l'abuseur est une personne à qui vous faites confiance. Il peut s'agir de votre conjoint, votre enfant, votre petit-enfant, votre aidant naturel, un professionnel de la santé, un ami, un parent ou un voisin.

**Abus physique :** infliger intentionnellement une douleur physique ou une blessure à une autre personne.

**Abus sexuel :** agir d'une manière sexuelle envers une personne âgée sans son consentement.

**Abus psychologique :** agir de manière à infliger intentionnellement une souffrance morale ou une détresse émotionnelle à une autre personne portant atteinte à la dignité et à l'estime de soi.

**Abus financier :** utiliser à d'autres fins l'argent ou la propriété d'une personne âgée ou faire pression pour obtenir accès à ses avoirs.

**Négligence :** refuser consciemment ou inconsciemment de subvenir aux besoins physiques, sociaux ou psychologiques d'une personne âgée.

**Violation des droits :** refuser de reconnaître les droits fondamentaux d'une personne âgée, soit l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement et dignité.

**Âgisme :** discriminer une personne à cause de son âge, des stéréotypes et de l'indifférence sociale. Cette forme de violence est très subtile et affecte la dignité et l'identité de la personne âgée et peut être considérée comme une violation des droits.

### Si vous êtes une personne âgée :

- Demeurez actifs dans votre communauté.
- Maintenez des contacts réguliers avec vos amis, votre famille, les professionnels de la santé, votre affiliation religieuse ou votre médecin.
- Conservez les numéros de téléphone importants de votre famille, de vos amis ou de la police sur un carton près de votre lit.
- Obtenez des avis extérieurs d'un notaire, d'un avocat ou d'un conseiller financier avant d'effectuer des changements à vos arrangements financiers ou de vie.
- Ne prenez pas de décisions importantes et ne signez pas de documents qui peuvent avoir un impact négatif sur vos arrangements financiers ou de vie avant d'avoir obtenu toutes les informations dont vous avez besoin, d'avoir discuté avec une personne en qui vous avez confiance ou d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du secteur financier ou légal.
- Informez-vous sur l'abus envers les aînés et les ressources qui sont disponibles pour vous ou pour une personne que vous connaissez.
- Connaissez vos droits.
- Planifiez à l'avance vos choix concernant votre santé et votre futur milieu de vie et faites connaître vos décisions aux gens autour de vous.



## Cherchez de l'aide

N'hésitez pas à aller chercher de l'aide la première fois que vous êtes victime d'abus, même si vous n'en êtes pas certain. Parlez-en à un professionnel qui pourra vous aider à clarifier ce que vous vivez. Malheureusement, l'abus ne disparaît pas par magie!

Si vous connaissez une personne victime d'abus ou si vous pensez qu'une personne âgée, en serait victime, voici deux actions à poser pour l'aider :

1. Donnez la chance à cette personne de parler de son expérience.
2. Encouragez-la à aller chercher de l'aide et donnez-lui l'information contenue dans ce dépliant.

### Ressources spécialisées en abus par province :

\* D'autres ressources disponibles existent peut-être dans votre région. À cet effet, consultez votre centre local de santé et de services sociaux.

#### En cas d'urgence, contactez vos services d'urgence provinciaux :

##### Alberta

Ligne-info sur la violence familiale : 310-1818 (sans frais)  
Ligne de dénonciation et d'information sur les mesures de protection des adultes vulnérables : 1 888 357-9339

##### Colombie-Britannique

VictimLink BC : 1 800 563-0808  
Ligne d'information sur la santé des aînés : 1 800 465-4911  
Ligne d'information et d'aide aux aînés de Colombie-Britannique : 1 866 437-1940

##### Île-du-Prince-Édouard

Adult Protection Services - Charlottetown : 902 368-4790  
PEI Family Violence Prevention Services : 1 800 240-9894  
Secrétariat aux aînés - Bureau des aînés : 1 866 770-0588

##### Manitoba

Age & Opportunity : 1 888 333-3121  
Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées : 1 800 665-6565  
Office de protection des personnes recevant des soins : 1 866 440-6366

##### Nouveau-Brunswick

Ministère du Développement social : 1 866 444-8838  
Ligne d'entraide Chimo : 1 800 667-5005

##### Nouvelle-Écosse

Ligne sur les mauvais traitements envers les aînés : 1 877 833-3377  
Ligne d'information aux aînés : 1 800 670-0065  
Services de protection des adultes et des personnes recevant des soins : 1 800 225-7225

##### Nunavut

Ligne téléphonique d'aide aux aînés : 1 866 684-5056

##### Ontario

Ligne d'assistance aux personnes âgées : 1 866 299-1011  
Ligne ACTION des soins de longue durée : 1 866 434-0144  
Service de réponse aux plaintes et d'information concernant les maisons de retraite : 1 800 361-7254

##### Québec

Ligne Aide Abus Aînés : 1 888 489-2287

##### Saskatchewan

Ligne 24 heures sur les mauvais traitements : 1 800 214-7083  
Services d'aide aux victimes : 1 888 286-6664  
Ligne-info pour les femmes victimes de violence : 1 888 338-0880

##### Terre-Neuve et Labrador

Régies régionales de la santé – St-John's : 709 752-4885  
Force constabulaire royale de Terre-neuve – St-John's : 709 729-8000  
Centre de ressources pour aînés : 1 800 563-5599

##### Territoires du Nord-Ouest

Ligne d'écoute téléphonique sur la violence familiale : 1 866 223-7775  
Ligne d'information pour les aînés : 1 800 661-0878

##### Yukon

Section des services aux aînés et de la protection des adultes : 1 800 661-0408, poste 3946  
Section des services aux victimes et de la prévention de la violence familiale : 1 800 661-0408, poste 8500

Ressources sur les mauvais traitements : <http://www.aines.gc.ca>

Ne crie pas après moi



Ne me vole pas mon argent



Je ne mérite pas ça



L'abus envers les aînés est un enjeu mondial.

[www.prendreencharge.com](http://www.prendreencharge.com)

Ce projet est financé par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement du Canada.

Canada



Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Human Resources and Skills Development Canada

Centre de santé et de services sociaux  
Cavendish  
Health and Social Services Centre

This pamphlet is also available in English.